



TROUVER UN LOGEMENT



ÉDITION 2018

Une publication du réseau Information Jeunesse :

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

www.logement-bourgogne.com
www.jeunes-fc.com



coloc
by Orvitis

Partagez votre loyer T1 au T4 équipés à Semur-en-Auxois

- de 30 ans,
étudiants
ou apprentis

7, pass. A. France
Montbard

06 42 40 61 20
location@orvitis.fr

Orvitis
en Côte-d'Or



A partir de
460 €
TOUT COMPRIS
(hors électricité)

Appartements meublés et équipés : 19 à 29 m²
Internet inclus et à 5 minutes des Facs !

Informations et demande de visite :



06 75 62 19 77



dijon.eiffel@nemea.fr



nemea

Appart'Etud
www.nemea-appartatud.fr

ETUDIANT·E

AYEZ LE RÉFLEXE
VISALE.FR

LE GARANT
100 % GRATUIT
QUI RASSURE
VOTRE PROPRIO !

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement et le site www.visale.fr appartient à l'APAGL. L'aide est soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Pour connaître les modalités, consultez www.visale.fr

May 2018 - Action Logement Services - Siège social : 66 avenue du Maréchal Foch, 75008 Paris, Cedex 14. SAS au capital de 20 millions d'euros - Société de financement agréée - RCS Paris - ORIAS 17006032.

ActionLogement



TROUVER UN LOGEMENT

Le réseau Information Jeunesse de Bourgogne-Franche-Comté vous propose la première édition régionale du guide Trouver un logement.

Ce guide pratique s'adresse à tous les jeunes de la région Bourgogne-Franche-Comté en recherche d'un logement (qu'il soit temporaire, à l'année, en foyer ou résidence, en individuel ou en colocation), quel que soit leur statut ou leur projet.

Il contient des conseils pratiques, des astuces pour évaluer votre budget ou organiser vos visites et répond aux principales questions que vous pouvez vous poser lors de la recherche de votre futur logement : où trouver des offres ? quel type de logement choisir ? quelles aides financières existent en fonction de ma situation ? quels sont mes droits en tant que locataire et mes devoirs envers mon propriétaire ?

Ce guide a pour but de faciliter vos démarches en vous donnant toutes les informations utiles pour accéder à votre propre logement.

Un carnet d'adresses complète ce guide, vous y trouverez notamment les professionnels du réseau Information Jeunesse qui pourront vous accompagner et vous conseiller dans vos recherches, n'hésitez pas à contacter la structure Information Jeunesse la plus proche de chez vous.

Bonne recherche et bonne installation dans votre logement !

Étudiants

Spécialement
pour vous

Proximité
écoles
Résidence
sécurisée
T1 et T1 Bis



63
Logements équipés
Laverie collective
Présence d'une
gardienne



CONTACTEZ-NOUS !

VILLEO
28 boulevard Clémenceau
21000 Dijon

03 80 68 06 16

RÉSIDENCE ÉTUDIANTE
LES BLANCHES FLEURS
A BEAUNE



www.villeo.fr

Villéo 

Groupe ActionLogement



Étudiants ou alternants :
besoin d'un logement ?



Chambre traditionnelle



Studette - cité Alternance



Cité Canot

À l'année ou sur une courte durée, boursiers ou non boursiers, **le Crous peut vous loger !**



Réservez votre logement sur :
trouverunlogement.lescrous.fr

SOMMAIRE

PRÉPARER SA RECHERCHE 4

- Définissez vos besoins 4
- Faites du repérage 4

CONNAÎTRE LES AIDES 6

- Les aides de la CAF 6
- Dépôt de garantie 8
- Caution 8
- Mobilité professionnelle 10

TROUVER SON LOGEMENT 12

- Location dans le privé 12
- Logement social (HLM) 13
- Partager son logement (colocation...) 14
- Habiter en résidence (étudiants, jeunes travailleurs...) 17
- Hébergement de courte durée 20

VISITER UN LOGEMENT 22

- Premier contact efficace 22
- Votre fiche visite 24

CONNAÎTRE SES DROITS 26

- Tout sur le bail 26
- Préavis et congés 27
- État des lieux 28
- Dépôt de garantie 28
- Loyer et charges 29
- S'informer/se défendre 30

EMMÉNAGER – DÉMÉNAGER 32

- Check-list des formalités 32

CARNET D'ADRESSES 34

LE RÉSEAU INFORMATION JEUNESSE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ 42

PRÉPARER SA RECHERCHE

Définissez VOS BESOINS

Définir les critères de votre logement « idéal » vous permettra de gagner du temps et de limiter les erreurs de choix. Avant de commencer votre recherche de logement, faites le point sur vos besoins et vos attentes.

- Quel est votre budget ?
- Que recherchez-vous ? Un logement indépendant, en résidence universitaire, une chambre chez un particulier ?
- Êtes-vous intéressé(e) par la colocation ?
- Souhaitez-vous un logement vide ou meublé ?
- Quel quartier ciblez-vous : centre-ville, périphérie, campus ? proche des commerces ? desservi par les transports en commun ?
- Avez-vous besoin d'une place de parking ?
- Pour combien de temps souhaitez-vous vous installer ?
- Quelle(s) concession(s) êtes-vous prêt(e) à faire (surface, lieu, environnement...)?

Faites DU REPÉRAGE

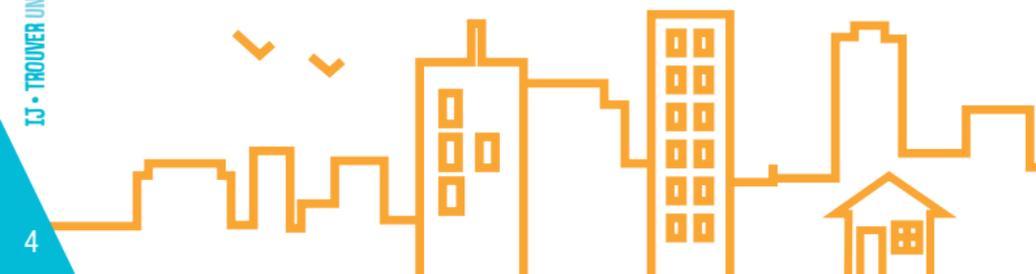
En vous aidant de Google maps, renseignez-vous sur la ville dans laquelle vous allez vivre : noms des quartiers, lieu d'études, de formation ou de travail, transports en commun... Vous vous repêrerez ainsi plus facilement lorsque vous consulterez des annonces de logement. Dans l'idéal, rendez-vous sur place une journée ou deux.

Train, bus, tram... informez-vous sur les lignes, tarifs et abonnements. Que vous soyez motorisé ou non, il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun.

S'y prendre à l'avance !



Organisez-vous avant de visiter : créez-vous une check-list pour noter les informations sur chaque logement, préparez votre dossier de candidature pour le propriétaire (voir p.23 et 24) et informez-vous sur les prix des loyers : www.observatoires-des-loyers.org Vous éviterez ainsi de passer à côté d'une opportunité !



Évaluez votre budget

Ne prenez pas un logement au-dessus de vos moyens. Pour déterminer la somme maximale à consacrer à votre loyer et aux charges, faites vos comptes et n'oubliez rien !

Vos ressources mensuelles		Vos dépenses mensuelles	
> Bourse	€	Charges du logement	
> Salaire	€	> Loyer + charges locatives	€
> Allocation Pôle emploi	€	> Assurance habitation	€
> Indemnités service civique, SVE...	€	> Factures d'énergie (eau, électricité, gaz)	€
> Prestations CAF (logement, prime d'activité, RSA)	€	> Abonnements téléphone/internet	€
> Autres aides au logement (Action Logement, Région...)	€	> Taxe d'habitation + contribution à l'audio-visuel public	€
> Autres ressources (aide de la famille, etc.)	€	> Entretien du logement et des équipements (chauffage, robinetterie, etc.)	€
		Autres charges	
		> Coûts études / formation	€
		> Transport (abonnement, carburant)	€
		> Courses (alimentation, hygiène, etc.)	€
		> Impôt sur le revenu	€
		> Habillement	€
		> Sorties, loisirs, vacances	€
		> Divers : santé, crédits en cours, etc.	€
		> Épargne	€
Total	€	Total	€

Ressources - dépenses = solde (ce qu'il vous reste à la fin du mois !)

Dépenses à l'arrivée dans le logement	
> Frais d'agence / de notaire / d'état des lieux	€
> Dépôt de garantie (= 1 mois de loyer sans charges)	€
> Dépenses liées au déménagement	€
> Frais d'équipement (vaisselle, meubles, électroménager, etc.)	€
> Ouverture de compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de ligne téléphonique et connexion internet	€
Total	€

En savoir +

Calculateur de budget simplifié :

www.lafinancepourtous.com/calculateurs/budget-simplifie.html



CONNAÎTRE LES AIDES

Les aides DE LA CAF

Quel que soit votre statut (étudiant, apprenti, salarié...), si vos revenus sont modestes, la CAF (Caisse d'allocations familiales) peut vous accorder une aide pour payer votre loyer.

Il existe 3 aides, non cumulables : l'**APL** (aide personnalisée au logement), l'**ALF** (allocation de logement familiale) et l'**ALS** (allocation de logement sociale).

Pour en bénéficier, certains critères sont obligatoires : décence du logement (superficie d'au moins 9 m², confort minimum, conformité aux normes de sécurité) ; quittance de loyer et bail établis au nom de la personne qui demande l'aide ; absence de lien de parenté direct avec le propriétaire (il ne doit pas être votre parent ou votre grand-parent).

En colocation



Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement et doit faire sa propre demande. La condition ? Tous les noms des colocataires doivent figurer sur le contrat de location ou chacun doit avoir signé un bail à son nom.

Estimation du montant

Selon vos revenus, votre statut et votre logement, vous pourrez recevoir une aide. Estimez-la sur : **www.caf.fr** rubrique Mes services en ligne / Faire une simulation / Le logement

Le site de la CAF est le seul habilité à estimer le montant de vos aides. Méfiez-vous d'autres simulateurs, sans aucune valeur.

Moins de 21 ans ?



Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Étudiez bien la question avec eux.

Demande en ligne

Sur le site de la CAF, la demande d'aide prend 15 à 20 minutes. Préparez les documents suivants :

- votre contrat de location (bail) ;
- vos revenus sur les deux dernières années ;
- votre RIB ;
- le cas échéant, le numéro d'allocataire de vos parents avec leur Caf d'appartenance ;
- les coordonnées du propriétaire, le numéro de Siret si votre bailleur est une société ;
- le montant du loyer et des charges.

Indiquez une adresse mail que vous consultez souvent.

Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, faites votre demande d'aide sur le site de la CAF. Sachez que dans le logement privé, aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux. Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement versé 2 mois après la demande.

Selon les cas, l'allocation est versée au locataire ou au propriétaire qui la déduit du montant du loyer.

Étudiants



Si vous conservez votre logement en juillet et en août, pensez à l'indiquer à la CAF avant fin juin, sinon le versement de votre aide sera interrompu automatiquement.

Plus d'informations sur :

www.caf.fr/allocataires/actualites/2017/aide-au-logement-etudiant

- Vidéos explicatives et questions-réponses.
- Pour les étudiants étrangers : aide au logement expliquée en anglais, chinois et espagnol.

N° spécial de la CAF pour les étudiants : 0 810 29 29 29

www.facebook.com/cafetudiants

>> Pour les coordonnées des CAF, voir le carnet d'adresses à la fin du guide.

Le petit dico de l'immo

• Bailleur

Propriétaire proposant un logement à la location.

• Bail

Contrat de location signé entre le propriétaire et le locataire pour un logement vide ou meublé.

• Charges

Charges mensuelles (eau, électricité, gaz).

Charges des parties communes (espaces verts, ascenseur...).

• Honoraires ou frais

Somme d'argent demandée lors de la signature du bail si vous passez par une agence immobilière ou un notaire.

• Caution ou garant

Personne qui se porte caution ou garante en s'engageant à payer le loyer à votre place si vous ne pouvez plus le régler.

• Dépôt de garantie

Somme demandée à la signature du bail (1 mois de loyer pour un logement non meublé).

• DPE (Diagnostic de performance énergétique)

Estimation de la performance énergétique du logement.



Dépôt DE GARANTIE

Si vous avez des difficultés à financer le dépôt de garantie réclamé au moment de la signature du bail (1 mois de loyer hors charges), vous pouvez, dans certains cas, bénéficier de l'Avance Loca-Pass.

Avance Loca-Pass

Action Logement avance gratuitement tout ou partie du dépôt de garantie demandé par le propriétaire à l'entrée dans le logement. L'avance Loca-Pass est un prêt (sans intérêts) d'un montant de 1200 € maximum que vous devez rembourser ensuite par petites mensualités sur une durée maximale de 25 mois. Il s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans et aux salariés du secteur privé non agricole.

Vous pouvez tester votre éligibilité et faire la demande en ligne au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux.

Plus d'infos sur
www.actionlogement.fr

>> Retrouvez les coordonnées d'Action Logement dans le carnet d'adresses à la fin du guide.

CAUTION

Garantie Visale

Ce dispositif est une alternative à la caution parentale ou bancaire en accord avec le propriétaire. Action Logement se porte garant, gratuitement, pour vous auprès de votre futur propriétaire (logements du parc privé) pendant toute la durée d'occupation du logement, dans la limite de 36 mensualités d'impayés. La garantie Visale s'adresse à tous les jeunes de 30 ans au plus, et à tous les salariés du secteur privé et agricole de plus de 30 ans en CDD, CDI période d'essai, intérim ou en mobilité professionnelle.

Les étudiants et alternants sont garantis sans justificatif de ressources, pour un loyer ne dépassant pas 600 € CC dans le parc privé ou social sur toute la durée d'occupation (max. 36 mois loyers impayés parc privé, et 9 mois parc social, résidences étudiantes, résidences du Crous, résidences habitat jeunes). Si vous ne pouvez plus payer votre loyer, Action logement avance les sommes au propriétaire. Vous remboursez ensuite cette avance par mensualités.

L'adhésion au dispositif doit avoir lieu avant la signature du bail.

Jeunes ou propriétaires,
demande en ligne sur
www.visale.fr



Garantie Loca-Pass

Dans **les habitations appartenant à des personnes morales (organisme social, HLM, association...)** et faisant l'objet d'une convention ouvrant droit à l'APL ou signée avec l'Anah (Agence nationale de l'habitat), ce dispositif permet au locataire de couvrir le loyer pendant la durée du bail. Il s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, en recherche d'emploi ou en situation d'emploi, ainsi qu'aux salariés du secteur privé non agricole.

En cas de difficultés de paiement, Action Logement avance les sommes au propriétaire (jusqu'à 9 mois de loyers). Vous remboursez ensuite cette avance, selon un échéancier adapté à votre situation financière, dans un délai maximal de 3 ans.

Demande en ligne (au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux)
www.actionlogement.fr
rubrique Louer

>> Retrouvez les coordonnées d'Action Logement dans le carnet d'adresses à la fin du guide.

En cas de grandes difficultés



Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Financement du dépôt de garantie, de la caution, des dettes de loyers... le FSL aide ponctuellement les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Il attribue des aides financières aux jeunes, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le Fonds d'aide aux jeunes leur apporte un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents (caution, premier loyer, équipement de première nécessité...).

Pour faire une demande FSL ou FAJ, adressez-vous à votre mission locale, votre CCAS, votre Crous, ou aux services sociaux de votre département. Un travailleur social vous accompagnera dans vos démarches.



Mobilité PROFESSIONNELLE

Vous devez déménager pour suivre une formation en alternance? Vous êtes muté(e) dans une autre ville? Des aides existent pour vous aider à vous installer.

Formation en alternance : l'aide Mobili-jeune

Cette subvention prend en charge une partie du loyer d'un logement proche de votre lieu de formation ou de travail, au maximum 1 an (renouvelable 2 fois). Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur privé. Le salaire ne doit pas dépasser le Smic.

Le montant de l'aide est de 100 € maximum par mois selon le reste de loyer à payer, déduction faite de l'allocation CAF.

Demande en ligne au plus tard dans les 6 mois après le démarrage de la formation.

www.actionlogement.fr
rubrique Bouger

Frais de location : l'aide Mobili-Pass

Cette aide pour les frais liés à l'accès à une location s'adresse aux salariés d'une entreprise du secteur privé (d'au moins 10 salariés) en mobilité professionnelle (ou embauche, mutation, déménagement de l'entreprise, formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi, etc.).

Vous pouvez bénéficier :

- d'une subvention pour financer un professionnel qui vous accompagnera dans votre recherche de logement, vos démarches administratives et votre installation dans le logement ; et/ou,
- d'un prêt à taux réduit pour les doubles charges de logements (loyers et charges locatives ou redevances en foyer, résidence sociale, frais d'hôtel, notaire, indemnités de prêts, prêts relais, frais d'agence, frais de contrats...).

Demande en ligne :

www.actionlogement.fr
rubrique Bouger /
Financement de la mobilité professionnelle

>> Retrouvez les coordonnées d'Action Logement dans le carnet d'adresses à la fin du guide.





LOGEMENTS ÉTUDIANTS

Francs-Comtois

LOCATIONS DE STUDIOS (26 ou 38 m²) EN RÉSIDENCE ÉTUDIANTE.



- À PROXIMITÉ : fac de médecine des Hauts de Chazal, Campus de la Bouloie, IRTS
- À 15 MIN DU CENTRE-VILLE PAR LE TRAM
- STATIONS de tram et bus à proximité immédiate

03 81 41 94 93 - 6, rue Pierre Rubens à Besançon - www.logement-etudiant-besancon.fr

Néolia 

Groupe ActionLogement

SPÉCIAL
ÉTUDIANTS

Je
loue

studios meublés
et équipés

SANS FRAIS
DE DOSSIER

à partir de
180€

BELFORT
MONTBÉLIARD
SEVENANS
BESANÇON

+ d'infos

Tél. 03 81 99 16 19 www.neolia.fr

jeloue@neolia.fr

La marque référence de l'édition publicitaire



CONNECT

CURSUS

PRINT&DIGITAL

Agence Nord (Rouen) : Tél. 02 32 96 31 31 - Fax. 02 32 96 31 30
Agence Centre (Bourges) : Tél. 02 48 20 58 57 - Fax. 02 48 20 58 62

Dépôt légal 2^e trimestre 2018 - N° 143-10

www.connect-comtogether.com

CONNECT
est une marque PYGMA

TROUVER SON LOGEMENT

Location DANS LE PRIVÉ

Quel que soit votre projet de location (chambre, studio, meublé...), les possibilités dans le marché privé sont nombreuses et les annonces de particuliers à particuliers et d'agences immobilières se trouvent partout, sur Internet et dans les journaux.

Les **agences** organisent les visites et rédigent le bail, des frais sont à prévoir dans votre budget : environ 1 mois de loyer hors charges. Ils sont à régler seulement si vous signez le bail. Les **notaires** peuvent également proposer ce type de service immobilier.

Pour votre recherche, activez aussi votre réseau personnel.

Offres immobilières

Quelques sites :

www.leboncoin.fr

www.pap.fr

www.fnaim.fr

www.seloger.com

www.immobilier.notaires.fr

www.lokaviz.fr (centrale du Crous réservée aux étudiants)

Pensez également aux groupes Facebook dédiés à la location et à la colocation.

Priorité à la vigilance !



Soyez sur vos gardes avec les **arnaques sur Internet** qui consistent à vous demander une somme d'argent pour réserver un logement. N'envoyez jamais d'argent !

Méfiez-vous aussi des **marchands de listes** qui proposent des offres de location contre un paiement préalable... sans garantir de vous trouver un logement. Évitez de payer pour avoir une adresse.

Où s'informer ?

Les conseillers du **réseau Information Jeunesse** (CRIJ, CIJ, BIJ et PIJ) informent gratuitement les jeunes en recherche de logement sur les démarches, les offres de location et les aides financières.

www.ijbourgogne.com

www.jeunes-fc.com

Les **Cllaj** (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement.

www.uncllaj.org

www.cllajmacon.fr

>> Pour les adresses régionales (réseau Information Jeunesse, Cllaj, Crous...), voir le carnet d'adresses à la fin du guide.



Logement SOCIAL

Les **logements sociaux (HLM)** sont attribués sous conditions de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs. Enregistrez votre demande unique (à renouveler chaque année):

- auprès de l'organisme HLM de votre choix (liste des sites web dans le carnet d'adresses p. 35)
- en ligne sur le site régional **www.demandelogementbourgognefranche.comte.fr** pour les départements 21, 25, 58, 89 ou sur le site national **www.demande-logement-social.gouv.fr** pour tous les autres départements.

Bon à savoir: des **Agences immobilières sociales (AIS)** font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et les locataires (garantie Visale possible).

ZOOM

Les pièges à éviter

- Ne sautez pas sur la première annonce qui passe.
- Ne vous fiez pas aux photos, déplacez-vous.
- N'envoyez jamais d'argent pour réserver un logement.
- Ne louez pas une chambre de moins de 9 m², sinon vous n'aurez pas droit aux aides au logement.
- Ne prenez pas un appartement au-dessus de vos moyens.

www.habitat-humanisme.org
www.soliha.fr

Décrypter une annonce

F1, F2... T1, T2 ... : nombre de pièces (hors cuisine, SDB et WC)

MB : meublé

GG : garage

NF : neuf

BE : bon état

TBE : très bon état

CC : charges comprises

HC : hors charges

Dig : digicode

DPE : diagnostic de performance énergétique

Int : interphone

PK ou **Park** ou **PKG** : parking

CV : centre-ville

Et : étage

Asc : ascenseur

Cuisine aménagée : meubles + branchements

Cuisine équipée : avec appareils électroménagers

ÉQ : équipé

SDB : salle de bains (avec baignoire)

Salle d'eau : comprend une douche

HB : heure de bureau

Partager SON LOGEMENT

La formule de la colocation permet d'habiter un logement plus grand tout en limitant son budget. C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement... à condition de bien s'entendre avec ses colocataires!

La colocation

En colocation, il existe deux types de contrat de location (bail).

- Un **bail unique** signé avec le propriétaire. Tous les colocataires y figurent et le signent. Chacun dispose des mêmes droits et des mêmes obligations.

Attention à la clause de solidarité avec ce type de bail! Si vous quittez le logement avant l'expiration du bail, vous êtes quand même tenu de payer la part du loyer d'un colocataire qui ne pourrait plus l'assumer. Sans nouveau colocataire, la solidarité de l'ex-colocataire cesse 6 mois après la fin du préavis de ce dernier (sauf pour les colocations antérieures à mars 2014 pour lesquelles cette durée n'est pas valable).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, vous devrez attendre que les autres locataires quittent également le logement.

- Un **bail pour chaque colocataire**: chaque colocataire signe un contrat avec le propriétaire pour la chambre qu'il loue et partage les espaces communs (cuisine, sanitaires...). Souvent, le propriétaire choisit les personnes qui entrent dans le logement. Vous n'êtes pas lié(e) légalement aux autres locataires: si un colocataire ne paie pas son loyer, vous n'avez pas à régler sa part.

Où trouver ses colocataires?

www.leboncoin.fr/colocations

www.appartager.com

www.lacartedescolocs.fr

www.logement-bourgogne.com

www.jeunes-fc.com

Consultez également les sites d'annonces habituels (voir p. 12).

Conseil

Pour votre habitation, assurez-vous tous ensemble chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.



Conseils pour une colocation réussie !

La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer...), mais elle implique aussi des contraintes et des concessions à faire (respect mutuel des modes de vie de chacun...). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés.

- **Renseignez-vous bien sur la législation** en matière de colocation.
- Trouvez un logement **suffisamment grand pour que tous les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité** et d'indépendance.
- **Choisissez au mieux vos colocataires** : mode de vie, solvabilité, etc.
- **Définissez dès le départ les règles de vie commune** par écrit et veillez à vous y tenir : courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques...
- Sachez **faire des compromis et rester souple**.
- **Tirez parti de nouvelles rencontres** pour découvrir d'autres cultures, d'autres musiques et vous ouvrir aux autres.
- **Communiquez en cas de problème** : ne laissez pas les tensions ou les malentendus s'installer !

En savoir +

www.anil.org rubrique Votre question / Vous êtes locataire / Colocation

www.service-public.fr tapez « colocation » dans la barre de recherche

www.tricount.com application gratuite pour gérer le budget d'une colocation



L'habitat partagé intergénérationnel et solidaire

D'autres modes de cohabitation sont possibles. Dans le cadre de l'habitat partagé intergénérationnel et solidaire, « l'hébergé » (étudiant, jeune en formation, salarié...), en échange d'une présence et de petits services dans les tâches quotidiennes, est logé gratuitement ou contre une cotisation chez un « hébergeur » (personne âgée, famille monoparentale...).

www.reseau-cosi.com

Binome 21 Logement Inter-génération

Maison des associations
2 rue des Corroyeurs – Boîte CC5
21000 Dijon
03 80 46 17 43
binome.vingtetun@gmail.com
www.binome21.fr

Mise en relation de personnes âgées disposant d'espace d'habitation libre dans leur logement et de jeunes à la recherche d'un hébergement, en échange de services ou de présence. Participation financière en fonction des situations.



La chambre meublée chez l'habitant

Pour partager un logement, vous pouvez aussi louer une chambre meublée indépendante chez un particulier, avec un accès à la cuisine et à la salle de bains. Cette formule a des avantages : pas d'aménagement, pas de taxe d'habitation, accès au wifi de la famille, possibilité de partager le repas du soir... Elle présente aussi des inconvénients : vous avez peu d'intimité et il n'est pas évident d'inviter vos amis car vous n'êtes pas chez vous !

Bon à savoir : pensez à signer un bail.

<http://fr.chambrealouer.com>
www.lokaviz.fr (pour étudiants)
www.leboncoin.fr
www.logement-bourgogne.com
www.jeunes-fc.com

Logement contre services

Certains propriétaires (parents avec jeunes enfants) proposent gratuitement une chambre meublée en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire. Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, mise à disposition, gratuité, prestations fournies...) pour éviter tout conflit. Les annonces se trouvent sur les principaux sites de logement.



Habiter EN RÉSIDENCE

Plusieurs types de résidences existent, selon votre statut, votre budget et vos exigences.

Résidences du Crous

Les logements en cités et résidences universitaires du Crous sont attribués aux étudiants, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable). Les **étudiants boursiers** sont prioritaires.

N'attendez pas les résultats du bac pour préparer votre rentrée! Les demandes de bourse et de logement étudiant sont à faire en ligne entre le 15 janvier et le 31 mai pour la rentrée suivante via la procédure du Dossier social étudiant (DSE). Une réponse vous est donnée fin juin. L'admission est définitive dès lors que vous versez une provision avant une date limite.

Bonus!

Les loyers en Cité U sont toutes charges comprises.

Ce type de logement ouvre droit aux aides au logement (APL).

Pas de taxe d'habitation.

Accès à Internet.

Adressez-vous au Crous de votre académie pour en savoir plus sur les loyers, les services proposés (connexion internet, équipements...), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiants en stage ou en réorientation), les restos U et cafets U...

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Bon à savoir : cette année, le site **<https://trouverunlogement.lescrous.fr>** permet de préciser ses vœux de logement après avoir constitué son DSE.

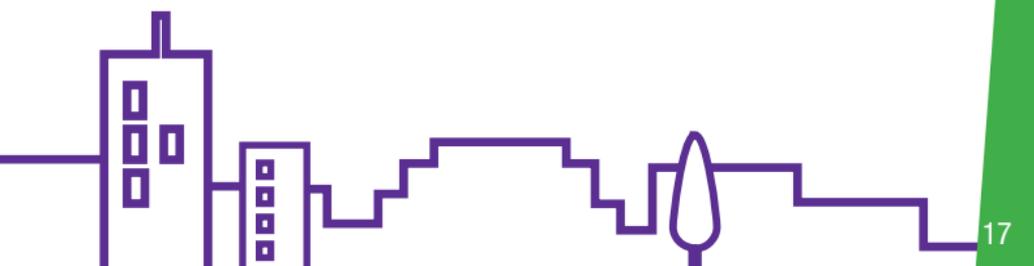
>> Pour les coordonnées des Crous, voir le carnet d'adresses p.35.

Foyers pour étudiants

Gérés par des associations, ils proposent des chambres. Ces foyers peuvent être à caractère religieux, avec des conditions d'accueil spécifiques: pour filles uniquement, règles de vie strictes... Renseignez-vous pour vérifier que ce type de foyer vous convient.

www.unme-asso.com

>> Pour les coordonnées des foyers pour étudiants, voir le carnet d'adresses p.36.



Résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs proposent des appartements équipés et meublés aux étudiants et aux jeunes salariés le temps d'un stage, de leurs études... Ces résidences ouvrent droit à l'APL. Des espaces collectifs sont accessibles aux résidents : salle de travail, salle de convivialité, ainsi que des services : laverie, local à vélo, parking...

Les résidences sont souvent bien situées : en centre-ville, proche des universités, des transports en commun. Avant de vous engager, faites-vous préciser les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels, les conditions de départ (préavis...), pour ne pas avoir de surprise financière.

La plupart des résidences proposent d'effectuer votre demande de logement sur leur site.

www.adele.org
logement.studyrama.com
www.appartcity.com
www.nemea-residence-etudiante.com
www.suitetudes.com
lesresidences.clubetudiant.com
www.estudines.com
www.loc-habitat.com

>> Pour les coordonnées des résidences privées, voir le carnet d'adresses p.36.

Résidences Habitat Jeunes

Les résidences Habitat Jeunes s'adressent aux jeunes de 16 à 30 ans à la recherche d'un logement meublé temporaire :

- le temps d'un stage, d'une formation, d'une mission intérim ou d'un contrat de travail à durée déterminée
- le temps de trouver un logement stable pour ceux qui, bénéficiant d'un contrat plus pérenne, souhaitent s'installer et découvrir leur nouvel environnement.

Les résidences Habitat Jeunes ont une offre diversifiée de logements tout équipés (de la chambre au T4) en fonction de vos besoins à des tarifs accessibles (droit aux aides au logement dès le 1^{er} mois). Les conditions d'entrée et de sortie sont simplifiées pour faciliter votre mobilité. Vous serez orientés dans vos démarches administratives depuis votre demande de logement jusqu'à votre sortie !

Vous disposerez d'un panel de services inclus : accueil / accès sécurisé / maintenance / réception de courrier et colis / wi-fi / kit couchage / espace multimédia / espace détente (billard, ping-pong, baby-foot) etc.

Vous souhaitez passer de bons moments : les résidences Habitat Jeunes sont des lieux d'échanges entre jeunes de divers horizons.



S'investir dans la vie associative, monter des projets collectifs, participer à des sorties culturelles et sportives vous seront proposés par les animateurs...

Bien situées, les résidences sont souvent en centre-ville, accessibles en transport en commun et proches de toutes commodités.

Demande de logement en ligne
www.logement-jeunes.unhaj.org

>> Pour les coordonnées des résidences Habitat Jeunes, voir le carnet d'adresses.

Bonus !

La redevance (loyer) payable à la fin du mois est toutes charges comprises.

Durée de séjour variable : à la semaine, au mois.

Préavis de départ d'une semaine.

Résidences sociales

On retrouve notamment sous cette appellation les résidences Adoma ou Coallia.

Elles s'adressent à tout public en difficulté : jeunes actifs précaires, familles monoparentales démunies, demandeurs d'asile, travailleurs migrants...

Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel. Ces logements temporaires sont meublés et conventionnés APL.

En cas d'urgence



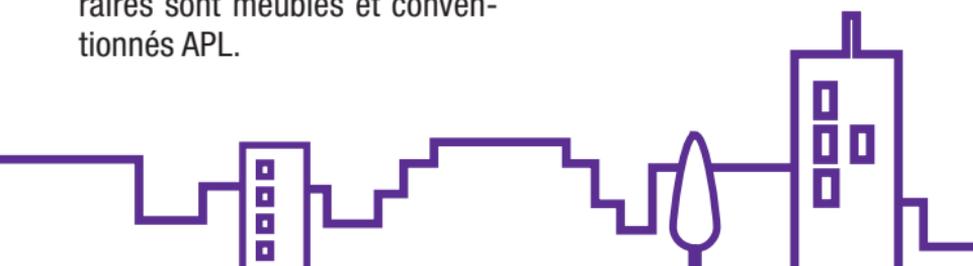
Si vous êtes sans-abri (en rupture familiale, expulsé par votre propriétaire, sans aide pour vous héberger provisoirement...), ou témoin d'une telle situation, appelez le **115** pour ne pas dormir dans la rue, pour être aidé ou pour venir en aide.

Numéro vert, gratuit, fonctionnant 24h/24 et 7j/7

Les résidents disposent également d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.

Vous pourrez être dirigé(e) vers une de ses résidences en passant par l'intermédiaire d'un travailleur social (CCAS, mission locale...).

www.adoma.fr
www.coallia.org
www.coallia-jeunes.org
(résidences pour jeunes)



Hébergement DE COURTE DURÉE

Stage, job, concours... Pour vous loger, quelques nuits ou quelques mois, des solutions existent.

Résidences universitaires

Selon les places disponibles, il est possible de séjourner en résidence universitaire une nuit ou quelques jours pour un coût peu élevé. Rendez-vous sur le site du Crous de votre académie ou sur :

www.bedandcrous.com

www.crous-dijon.fr

www.crous-besancon.fr

>> Pour les coordonnées des Crous, voir le carnet d'adresses.

Cité de l'alternance

Le Crous de Dijon propose des logements (114 studettes) spécialement adaptés aux étudiants en alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation). Plus besoin de payer un loyer complet si vous n'êtes là qu'une ou deux semaines par mois ! Le loyer s'adapte à votre planning, plusieurs possibilités de location : au mois, à la quinzaine, à la semaine ou à la nuit.

La résidence vous accueille quelque soit votre âge, votre lieu d'études ou de travail.

www.crous-dijon.fr > Logement
> Cité de l'alternance

Maison Internationale

Cette résidence située sur le campus de Dijon accueille principalement des universitaires (profs, étudiants) et autres publics pour de courts ou longs séjours. Elle dispose de studios, T1, T2 équipés.

www.maisoninternationale.fr

Résidences étudiantes privées / Habitat Jeunes

Certaines résidences étudiantes privées ou Habitat Jeunes proposent des formules à la semaine ou au mois en fonction des places disponibles (voir p. 18).

Auberges de jeunesse / Centres Internationaux de séjours

Un mode d'hébergement accessible à tous, avec une carte annuelle d'adhésion à prix modique.

www.fuaj.org

www.auberges-de-jeunesse.com

www.ethic-etapes.fr

>> Pour les coordonnées des auberges de jeunesse et centres internationaux de séjours, voir le carnet d'adresses.



Chambre chez l'habitant

Cette formule conviviale, utile pour une nuit, devient vite chère.

<http://fr.chambrealouer.com>

www.airbnb.fr

www.leboncoin.fr

www.gites-de-france.com

www.clevacances.com

www.chambres-hotes.fr

Couchsurfing

Des particuliers prêtent leur canapé pour une nuit ou plus.

www.couchsurfing.com

Creps

Hébergement possible dans le cadre d'un stage, d'une formation, d'un séminaire...

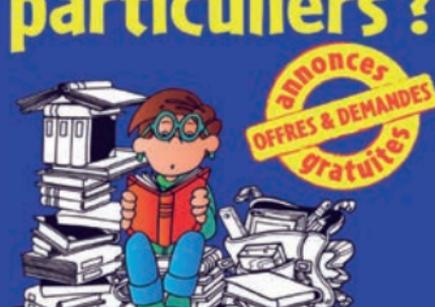
www.creps-bourgogne.fr

Baby-sitting ?



annonces
OFFRES & DEMANDES
gratuites

Cours particuliers ?



annonces
OFFRES & DEMANDES
gratuites

Jobs ?



annonces
OFFRES & DEMANDES
gratuites

Animation Restauration Commerce Industrie

Services à la personne ?



annonces
OFFRES & DEMANDES
gratuites

Ménage Repassage Courses Aide aux repas Accompagnement en promenade

 **Information Jeunesse**
Bourgogne-Franche-Comté

Crij de Franche-Comté
jeunes-fc.com

Crij de Bourgogne
ijbourgogne.com

VISITER UN LOGEMENT

Premier contact EFFICACE

Vous avez trouvé une offre qui vous intéresse ? Avant de fixer un rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agent immobilier...), anticipez les questions qui seront posées lors du premier contact (téléphonique ou par mail).

Au début de l'échange, présentez-vous et indiquez où vous avez trouvé l'annonce : dans un journal, sur Internet, par le bouche à oreille...

Vos questions

- Quelle est la surface du logement ?
- Est-il meublé ?
- À quelle date est-il disponible ?
- Est-il proche du centre-ville ? des transports en commun ?
- À quel étage se situe-t-il ?
- Que comprennent les charges ? (Attention au « tout compris » qui n'intègre pas nécessairement l'électricité, l'eau et le chauffage...)
- Quel est le montant du dépôt de garantie ?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires...)?
- Quand est-il possible de visiter le logement ?

Enfin, à la fin de la conversation, n'oubliez pas de vous faire confirmer les coordonnées de votre interlocuteur.

Les questions du bailleur

- Êtes-vous étudiant(e) ? salarié(e) ?
- Si vous êtes salarié(e), êtes-vous intérimaire ? en CDD ou en CDI ? La période d'essai est-elle terminée ?
- Quelles sont vos ressources financières ?
- Avez-vous un garant ? Quelle est sa situation ? (Si vous n'avez pas de garant, voir p. 8 et 9.)
- Êtes-vous déjà locataire ?

Lutte contre les discriminations



Si vous pensez avoir été défavorisé(e) lors de votre recherche de logement en raison de vos origines, de votre sexe, de votre âge, de votre état de santé ou de tout autre critère de discrimination, vous pouvez vous informer ou saisir le Défenseur des droits sur :

www.defenseurdesdroits.fr



Les documents que le bailleur est en droit de vous demander

- Vos justificatifs d'identité (copies de passeport, carte d'identité, titre de séjour...).
- Vos justificatifs de situation (copies de carte étudiante, de contrat de travail...).
- Vos justificatifs de domicile (copies de quittance de loyer, d'attestation d'hébergement en cours...).
- Vos justificatifs de ressources (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaires récents...).
- Les justificatifs de ressources de votre garant (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaire récents...).
- L'estimation de l'allocation CAF (voir p. 6 et 7 pour vous informer sur les aides de la CAF).

Souvent, le propriétaire (ou son représentant) doit choisir parmi plusieurs personnes intéressées par la location. Pensez à préparer soigneusement tous vos documents avant de visiter les logements, vous éviterez ainsi d'être pris(e) de vitesse par un(e) concurrent(e) !

Les documents que le bailleur n'est pas en droit de vous demander

- Une attestation d'absence de crédit.
- Une copie de votre relevé de compte.
- Un extrait de votre casier judiciaire.
- Votre dossier médical.
- Un chèque de réservation.

En cas de doute, consultez le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement : www.anil.org rubrique Votre question / Vous êtes locataire / Se loger. Vous pouvez aussi vous rendre dans une Agence départementale d'information sur le logement (pour les coordonnées, voir le carnet d'adresses à la fin du guide).



Votre FICHE VISITE

À chaque visite, munissez-vous de la fiche suivante que vous pourrez bien sûr personnaliser. Si vous en avez la possibilité, faites-vous accompagner par un proche lors de la visite.

INFOS PRATIQUES / SITUATION DU LOGEMENT	
D'où vient l'offre ?	
Contact du rendez-vous (nom + coordonnées)	
Adresse du logement	
Quartier	
Date de disponibilité	
DESCRIPTION	
Type (chambre, studio...)	
Vide / meublé	
Surface	
Orientation (ensoleillement)	
Étage	
Ascenseur (oui / non)	
Parking / garage / cave	
Jardin / espaces verts	



Photocopiez ce tableau autant de fois que vous en aurez besoin.



INFOS FINANCIÈRES

Loyer	
Charges : montant + précisions de ce qui est inclus	
Dépôt de garantie	
Taxe d'habitation (voir précédents locataires)	
Frais (agence / notaire)	

INFOS ÉNERGÉTIQUES

Type de chauffage	
État des fermetures : fenêtres, portes...	
DPE (diagnostic de performance énergétique)	

ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT

Accès au logement et état du bâtiment (escalier, toiture...)	
État de la pièce principale (salon, chambre)	
État et équipement de la cuisine	
État des sanitaires (salle d'eau / salle de bain + WC)	
État des surfaces (sols, murs, plafonds)	
État des équipements (électricité, chauffage...)	
État du mobilier (dans un logement meublé)	
Connexion web : accès tél / ADSL / fibre optique	

MES IMPRESSIONS

Environnement Bons / mauvais points du quartier, proximité des commerces, transports...	
Commentaires personnels	



CONNAÎTRE SES DROITS

Tout SUR LE BAIL

La loi impose la rédaction d'un contrat de location (bail type) signé par le propriétaire et vous.

Durée minimale du bail

- Logement **vide** : 3 ans (reconductible tacitement), quand le propriétaire est un particulier.
- Logement **meublé** : 1 an (reconductible tacitement) ou 9 mois lorsque le logement est loué à un étudiant ou à un apprenti (le bail n'est pas automatiquement reconduit).

Contenu

- Coordonnées du propriétaire (ou du gestionnaire du logement).
- Nom du locataire (ou des colataires).
- Durée de la location et date à partir de laquelle le locataire dispose du logement.
- Description du logement et de ses annexes (cave, jardin...).
- Liste des équipements du logement et des parties communes (escalier, ascenseur...).
- Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).

- Montant du loyer, modalités de paiement et révision éventuelle.
- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le précédent locataire.
- Nature et montant des travaux effectués depuis la fin de la dernière location.

Documents joints

- État des lieux (voir p. 28).
- État du mobilier (logement meublé).
- Si l'immeuble est en copropriété, règlement précisant l'usage des parties communes et privées.
- Attestation d'assurance du locataire.
- Engagement de caution (le propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Dossier de diagnostic technique (DDT) avec divers documents, dont le diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.

Assurance obligatoire !



Si vous ne souscrivez pas une assurance multirisques habitation, renouvelée chaque année, le propriétaire peut résilier votre bail ou prendre une assurance et vous la facturer.



Colocation

Si vous optez pour la colocation, vous pourrez soit signer un **bail unique** (avec les autres colocataires), soit votre propre contrat dans le cadre d'un **bail multiple**. Renseignez-vous bien sur ces deux types de contrats (voir p. 14).

Attention à la sous-location !



Sous-louer alors que l'on est soi-même locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail.

Le montant du loyer ne doit pas dépasser celui du locataire principal.

En tant que sous-locataire, vous n'aurez aucun lien juridique avec le propriétaire, votre seul interlocuteur sera le locataire. Vous aurez aussi des difficultés à obtenir des aides au logement et à vous assurer.

Location meublée

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table...) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plaques de cuisson...).

Consultez la liste des éléments obligatoires sur : www.anil.org rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Location meublée

Préavis ET CONGÉS

Vous pourrez donner congé à votre propriétaire à tout moment sans vous justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, acte d'huissier ou remise en main propre contre récépissé ou émargement) mais vous devrez respecter un délai de préavis de **3 mois**. Le délai est réduit à **1 mois** si vous quittez une location meublée ou dans les cas suivants :

- mutation professionnelle ;
- perte d'emploi ;
- obtention d'un premier emploi (CDD ou CDI) ;
- nouvel emploi suite à une perte d'emploi ;
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH ;
- attribution d'un logement social ;
- raison de santé justifiant un changement de domicile ;
- logement en zone tendue : renseignements sur www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues

De son côté, le propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour y habiter en tant que résidence principale par exemple), vous donner congé à la date d'expiration de votre bail. Il devra cependant vous prévenir au moins 6 mois à l'avance.

État DES LIEUX

L'état des lieux est un **document obligatoire** joint au bail. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que les équipements et les annexes (cave, grenier, garage...) et précise l'état des revêtements des sols, murs et plafonds, équipements et éléments. Conservez-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être valable, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être signé par le locataire et le propriétaire (il peut être modifié dans les 10 jours par le locataire). Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, vous pourrez récupérer votre dépôt de garantie.

Lors de l'état des lieux d'entrée, signalez les anomalies avec des termes précis : « humide », « déchiré », « troué », plutôt que « correct », « moyen », « passable ».

Bon à savoir : depuis 2016, quand vous quittez votre location, l'état d'usure lié au temps ou à l'usage normal du logement est pris en compte lors de l'état des lieux de sortie (décret 2016-382 du 30 mars 2016).

Dépôt DE GARANTIE

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort « caution ») est une somme d'argent versée au propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail. Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du locataire lors de son départ (loyers impayés, absence de réparations...). Son montant ne peut être supérieur à **1 mois de loyer** hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.

Des aides existent pour financer votre dépôt de garantie (voir p. 8).

Quel délai pour récupérer votre dépôt de garantie ?

Le propriétaire doit vous le restituer **1 mois après l'état des lieux de sortie** et la remise des clefs, 2 mois après, si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie. En cas de conflit, des associations peuvent vous aider (voir p. 30). Pour récupérer votre dépôt de garantie, pensez à donner votre nouvelle adresse au propriétaire !



Loyer ET CHARGES

Vous devez payer votre loyer jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit. En plus du loyer, vous réglerez les **charges locatives** :

- les frais liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur, chauffage collectif...);
- les dépenses d'entretien et de petites réparations des parties privatives de l'immeuble;
- les taxes locatives (enlèvement des ordures ménagères...).

Le paiement est généralement mensuel. Chaque année, une régularisation permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles.

Bon à savoir : le propriétaire doit vous remettre gratuitement une quittance de loyer si vous en faites la demande.

Réparations locatives

Les petites réparations et l'entretien courant sont à **votre charge** (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées...). Si vous ne les effectuez pas, leur coût peut être déduit de votre dépôt de garantie.

Le **propriétaire** a quant à lui la responsabilité des grosses réparations du logement et de ses équipements (changement de la chaudière, réfection de la toiture...).

La taxe d'habitation

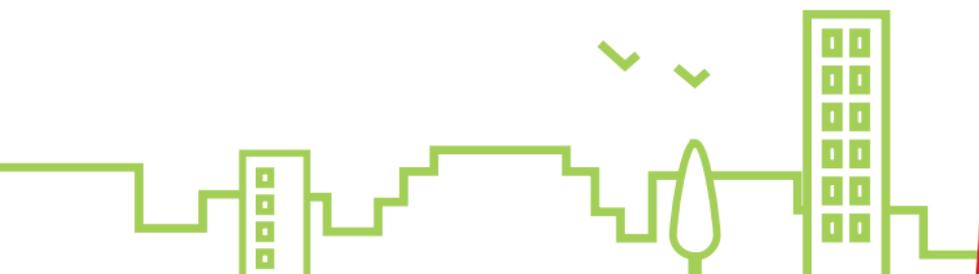


La taxe d'habitation, à payer courant octobre, est due pour l'année entière : si vous déménagez en cours d'année, vous restez imposable à l'adresse où vous habitez au 1^{er} janvier. S'y ajoute la contribution à l'audiovisuel public (139 € en 2018) si vous possédez un téléviseur (ou dispositif assimilé, voir : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F88).

Les étudiants, même boursiers, ne sont pas exonérés de cette taxe, excepté ceux qui logent dans une résidence universitaire du Crous, ou d'un organisme similaire, ou dans une chambre meublée chez l'habitant.

Suite à la réforme fiscale du gouvernement, environ 80 % des foyers devraient bénéficier d'une baisse puis d'une suppression de leur taxe d'habitation (allègement de 30 % en 2018, 65 % en 2019, suppression en 2020). Pour savoir si vous êtes concerné(e), consultez le simulateur suivant :

www.impots.gouv.fr/portail/simulateurs



S'informer/ SE DÉFENDRE

En cas de désaccord ou de conflit avec votre propriétaire, ces organismes peuvent vous conseiller.

Adil

Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat.

www.anil.org

Services logement Jeunes : IJ et Cllaj

Une mission des conseillers du réseau Information Jeunesse (BIJ, PIJ, CIJ, CRIJ) et des Cllaj consiste à favoriser l'accès au logement des jeunes. Les conseillers vous informent gratuitement sur toutes les questions liées au logement.

www.ijbourgogne.com

www.jeunes-fc.com

www.cllajmacon.fr

Commission départementale de conciliation (CDC)

Litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, à l'état des lieux... la commission recherche une solution amiable avec le bailleur. Il existe une commission dans chaque département.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1216

Associations de défense du locataire

Elles informent, conseillent et défendent les locataires.

www.clcv.org

www.lacnl.com

www.la-csf.org

Autres interlocuteurs

Pensez aussi au **conciliateur de justice**, dont le rôle consiste à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires : www.conciliateurs.fr

Vous pouvez également vous rendre dans une **Maison de justice et du droit** ou dans un **Point d'accès au droit**.

>> Pour les coordonnées des organismes et associations cités, voir le carnet d'adresses.



CLAP

Comité Local
d'Aide aux Projets

Vous avez moins
de **30 ANS** ?

**UN PROJET À CONCRETISER ?
DU TALENT À REVENDRE ?**



energiejeune.fr

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Check-list DES FORMALITÉS

Pour emménager/ déménager, pensez à :

- ✓ envoyer votre préavis de départ (par courrier en recommandé avec accusé de réception) ;
- ✓ résilier/souscrire une assurance habitation obligatoire ;
- ✓ dresser l'état des lieux (entrée/sortie) avec l'agence, le propriétaire ou le bailleur ;
- ✓ fournir le justificatif de l'assurance habitation ;
- ✓ relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir vos contrats auprès des fournisseurs ;
- ✓ demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de votre ligne téléphonique et internet ;

- ✓ inscrire/retirer votre nom sur/ de la boîte aux lettres ;
- ✓ prévenir les administrations de votre changement d'adresse : CAF, banque, assurance maladie, employeur, Pôle emploi... ;
- ✓ demander le changement d'adresse sur votre carte d'identité ou titre de séjour et votre carte grise ;
- ✓ vous inscrire sur les listes électorales de la commune ;
- ✓ réserver une place de stationnement (surtout dans les grandes villes) le jour du déménagement, vous assurer que la rue est accessible et vérifier que le camion de location passe l'entrée du parking ou du garage de l'immeuble !

Bon à savoir : notifiez votre changement d'adresse en une seule fois sur : **www.service-public.fr** rubrique Services en ligne / Changement d'adresse en ligne

Adoptez les écogestes !

- **Pensez aux petits gestes du quotidien pour protéger la planète et faire des économies :** éteignez la lumière en quittant une pièce ; ne laissez pas l'eau couler inutilement ; baissez le chauffage pendant vos absences, etc. Informations sur : www.ademe.fr rubrique Particuliers et éco-citoyens
- **Donnez une seconde vie aux objets :** profitez des vide-greniers et des ressourceries, réparez ou faites réparer vos objets gratuitement. <https://vide-greniers.org> ; www.ressourcerie.fr ; www.envie.org ; <http://emmaus-france.org> ; <https://repaircafe.org/fr/visiter/>





CONNECT

CURSUS

La marque référence
de l'édition publicitaire

pour la jeunesse

PRINT&DIGITAL

www.connect-comtogether.com

02 32 96 31 31



CONNECT
est une marque PYGMA

CARNET D'ADRESSES

Caisses d'allocations familiales (CAF)

Caisse d'allocations familiales de Côte d'Or - CAF

8 boulevard Clemenceau - 21043 Dijon Cedex 09
0 810 25 21 10
www.dijon.caf.fr

Caisse d'allocations familiales du Doubs - CAF

2 rue Denis Papin - 25037 Besançon Cedex
0 810 25 25 30
www.besancon.caf.fr

Caisse d'allocations familiales du Jura - CAF

62 route de Lyon - 39207 Saint Claude Cedex
0 810 25 39 10
www.jura.caf.fr

Caisse d'allocations familiales de la Nièvre - CAF

83 rue des Chauvelles - 58013 Nevers Cedex
0 810 25 58 10
www.nievre.caf.fr

Caisse d'allocations familiales de Haute-Saône - CAF

13 boulevard des Alliés - 70005 Vesoul Cedex
0 810 25 70 10
www.vesoul.caf.fr

Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire - CAF

177 rue de Paris - 71024 Mâcon Cedex 9
0 810 25 71 10
www.saoneetloire.caf.fr

Caisse d'allocations familiales de l'Yonne - CAF

12 rue du Clos - BP 80087 - 89021 Auxerre Cedex
0 810 25 89 10
www.yonne.caf.fr

Caisse d'allocations familiales du Territoire de Belfort - CAF

12 rue Strolz - 90009 Belfort Cedex
0 810 25 90 10
www.belfort.caf.fr

Action Logement

Ces organismes gèrent les aides Loca-Pass, Visale, Mobili-Jeune, Mobili-Pass.

Action logement - Dijon

Direction Régionale
28 boulevard Clémenceau - 21000 Dijon
03 80 73 96 00
www.actionlogement.fr

Action logement - Besançon

26 rue Xavier Marmier - 25000 Besançon
03 81 21 27 90
www.actionlogement.fr

Action logement - Montbéliard

34 rue de la Combe aux Biches
25200 Montbéliard
03 81 99 56 00
www.actionlogement.fr

Action logement - Montbéliard Centre

2 avenue des Alliés - 25200 Montbéliard
03 81 71 70 10
www.actionlogement.fr

Action logement - Lons-le-Saunier

49 rue du Commerce - 39000 Lons-le-Saunier
03 84 24 90 64
www.actionlogement.fr

Action logement - Nevers

13 rue des Docks
58000 Nevers
03 86 59 71 00
www.actionlogement.fr

Action logement - Vesoul

2 place Edwige Feuillère
70000 Vesoul
03 84 75 98 90
www.actionlogement.fr

Action logement - Chalons-sur-Saône

73 Grande rue Saint-Cosme - CS 30231
71106 Chalons-sur-Saône Cedex
03 85 42 18 88
www.actionlogement.fr

Action logement - Auxerre

60 boulevard Vauban
89000 Auxerre
03 86 72 09 40
www.actionlogement.fr

Action logement - Sens

85 rue de la République
89100 Sens
03 86 83 05 87
www.actionlogement.fr

Action logement - Belfort

7 rue de la République
90000 Belfort
03 84 58 68 00
www.actionlogement.fr

Le logement social (HLM)

Une seule demande pour tous les organismes sur le site régional www.demandelogementbourgognefranche-comte.fr (pour les départements 21, 25, 58, 89) ou sur le site national www.demande-logement-social.gouv.fr (pour les autres départements).

Sites des principaux bailleurs sociaux présents en région Bourgogne-Franche-Comté :

CÔTE D'OR (21)

www.granddijonhabitat.fr
www.icfhabitat.fr
www.logivie.fr
www.orvitis.fr
www.shbourgogne-groupesni.fr
www.villeo.fr

DOUBS (25)

www.grandbesanconhabitat.fr
www.habitat25.fr
www.ideha.fr
www.neolia.fr
<https://saiemb-logement.fr>

JURA (39)

www.gdhabitat.fr
www.oph39.fr
www.oph-stclaud.fr

NIÈVRE (58)

www.cooperationfamille-nevers.fr
www.icfhabitat.fr
www.logivie.fr
www.nievrehabitat.com

HAUTE-SAÔNE (70)

www.habitat70.fr

SAÔNE-ET-LOIRE (71)

www.logivie.fr
www.macon-habitat.com
www.opacsaooneetloire.fr
www.semcodea.com

YONNE (89)

www.brennushabitat.com
www.domanys.fr
www.habitatauxerrois.fr
www.simad-location-joigny.fr
www.valdyonnehabitat.fr

TERRITOIRE DE BELFORT (90)

www.th90.fr

Le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires)

Le Crous gère les cités et les résidences universitaires pour les étudiants.

Pour les résidences universitaires des Crous, consultez : www.lokaviz.fr

CROUS de Dijon - Pôle hébergement

8 avenue Alain Savary - Pavillon Bossuet
21000 Dijon
03 45 34 85 83
hebergement@crous-dijon.fr
www.crous-dijon.fr

CROUS de Dijon - Antenne Le Creusot

3 avenue Jean Monnet
71200 Le Creusot
03 45 16 40 00
site.lecreusot@crous-dijon.fr
www.crous-dijon.fr

CROUS de Besançon - Service hébergement

40 avenue de l'Observatoire
25000 Besançon
03 81 48 46 98
logement@crous-besancon.fr
www.crous-besancon.fr

CROUS de Besançon - Antenne Belfort

Rue Ernest Duveillard
90000 Belfort
03 84 21 06 01
pole-hebergement-nfc@crous-besancon.fr
www.crous-besancon.fr

CROUS de Besançon - Antenne Montbéliard

23 rue Maurice Ravel
25200 Montbéliard
03 81 94 45 92 ou 03 84 21 91 61
pole-hebergement-nfc@crous-besancon.fr
www.crous-besancon.fr

Les foyers pour étudiants

Ces foyers peuvent avoir des conditions d'accueil spécifiques (filles ou garçons uniquement...).
www.unme-asso.com

Côte d'Or (21)

Foyer de la Trémouille

31 boulevard de la Trémouille - 21000 Dijon
03 80 30 28 33

foyer.tremouille@wanadoo.fr

www.foyer-tremouille-dijon.fr

Filles uniquement. Accueille des étudiantes, jeunes travailleuses. Hébergement de passage. Moins de 26 ans en priorité

Foyer Saint-Dominique

21 rue Claude Bouchu - 21000 Dijon
03 80 78 72 30

direction.foyer.stdominique@orange.fr

Filles uniquement, à partir de 17 ans

Foyer Saumaise

65 rue Saumaise - 21000 Dijon
03 80 67 18 00

foyer.saumaise21@gmail.com

www.foyersaumaise.fr

Jeunes filles uniquement

Résidence Internationale d'étudiants - RIE

6 rue Maréchal Leclerc - 21000 Dijon
03 80 71 70 00

rie-dijon@wanadoo.fr

<http://cief.u-bourgogne.fr>

Ouvert à l'hébergement temporaire toute l'année en fonction des places disponibles. Propose des chambres et des appartements du T1 au T3

Doubs (25)

Foyer Saint-François Xavier

12 rue du Lycée - 25000 Besançon
03 81 81 10 11

foyer.francois.xavier@ovh.fr

Hébergement d'étudiantes pendant l'année universitaire et de stagiaires féminines pendant la période d'été

Résidence de l'Arlier

APAT

7 rue du Lycée - 25300 Pontarlier
03 81 39 15 17

www.residence-pontarlier.fr

Résidence composée de chambres, studios, appartements meublés pour étudiants et salariés

Saône-et-Loire (71)

Maison d'accueil de Saints-Anges

6 rue de la Préfecture - 71000 Mâcon
03 85 38 07 99

saints.anges@sfr.fr

Filles uniquement

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Côte d'Or (21)

Résidence étudiante Les Blanches Fleurs

71C rue des Blanches Fleurs - 21200 Beaune
03 80 24 15 51 ou 03 80 68 06 16

www.villeo.fr/residence-etudiante-blanches-fleurs

Le Jardin des Sciences

Eurostudiomes
90 rue d'Auxonne - 21000 Dijon
03 80 44 18 68

Les Estudines

2 avenue Champollion - 21000 Dijon
03 80 78 16 07

www.estudines.com

Pythagore Campus

217 avenue d'Auxonne - 21000 Dijon
03 80 44 18 68 - Studios.

Pythagore Schumann

24 boulevard Schumann - 21000 Dijon
03 80 44 18 68

Résidence Apart'Etud Dijon Eiffel

8/12 rue Chanoine Vinceneux - 21000 Dijon
06 75 62 19 77

dijon.eiffel@nemea.fr

www.nemea-appartstud.fr

Résidence étudiante les académies des ducs

1 boulevard de la fontaine des Suisses
21000 Dijon

0 811 260 940
contact@loc-habitat.com

www.loc-habitat.com

Résidence Henri Vincenot

Parme
1 quai Etienne Bernard - 21000 Dijon
03 80 45 88 70

residence.henrivincenot@parmeubles.fr

www.residencesparme.fr

Résidence Hermès

25 boulevard Gabriel - 21000 Dijon
03 80 44 18 68

Résidence le Clos Morlot

4 rue du Docteur J.B. Morlot - 21000 Dijon
06 26 93 68 30
dijon@neoresid.com
www.neoresid.com

Résidence le Saint-Exupéry

70 boulevard des Martyrs de la Résistance
21000 Dijon
03 80 71 66 55 ou 07 63 23 58 50
saint-exupery@residences-ose.com
<http://lesresidences.clubetudiant.com>

Doubs (25)

Hôtel résidences Zénitude La City

11 avenue Louise Michel
25000 Besançon
03 81 21 38 00
lacity@zenitude-groupe.com
www.zenitude-hotel-residences.com

Hôtel résidences Zénitude Les Hauts du Chazal

26 rue Paul Milleret - 25000 Besançon
03 81 66 30 84
besancon@zenitude-groupe.com
www.zenitude-hotel-residences.com

Le Portail

6 rue Roy - 25000 Besançon
Contact : Logiméa
46 avenue Villarceau - 25000 Besançon
03 81 25 27 57 ou 03 81 25 25 25
<https://leportaillogimea.wordpress.com>

Logements étudiants francs-comtois

6 rue Rubens - 25000 Besançon
03 81 41 94 93
lefbesac@free.fr
www.logement-etudiant-besancon.fr

Néolia Besançon centre

5-7 avenue Elisée Cusenier
25000 Besançon
03 81 21 21 90
boutique-cusenier@neolia.fr
www.neolia.fr

Sodere

Immeuble le Major
83 rue de Dole - 25000 Besançon
03 81 40 54 00
www.sodere.fr

ARIAL

23 rue de l'Etuve - 25200 Montbéliard
03 81 91 34 43
www.arial25.com

Néolia Montbéliard

2 avenue des Alliés - 25200 Montbéliard
03 81 31 53 60
montbeliard@neolia.fr
www.neolia.fr

Néolia Pontarlier

2 faubourg Saint-Pierre - 25300 Pontarlier
03 81 46 71 47
pontarlier@neolia.fr
www.neolia.fr

Jura (39)

Résidence étudiants Lons-le-Saunier

140 rue Georges Pompidou
39000 Lons le Saunier
03 84 24 62 46
Contact : CCAS - logements meublés
03 84 47 85 54

Cité étudiante

Rue Saint Roch - 39800 Poligny
Contact : Hôtel de ville
49 Grande Rue - 39800 Poligny
tél 03 84 73 71 71
secretariat-general@ville-poligny.fr

Nièvre (58)

Résidence étudiante du square

23 rue du 14 juillet
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
03 86 21 67 35
g.petit@nievrehabitat.com
www.nievrehabitat.com

Résidence Chauvelles

20 rue Charles Roy - 58000 Nevers
03 86 59 54 31 ou 07 63 23 58 67
chauvelles@residences-ose.com
<http://lesresidences.clubetudiant.com>

Résidence étudiante du Banlay

1 rue Ernest Renan - 58000 Nevers
03 86 21 67 00
contact@nievrehabitat.com
www.nievrehabitat.com

Résidence étudiante Suitétudes - Nevers

5-11 quai des Mariniers - 58000 Nevers
0 825 881 768 ou 06 17 94 59 46
www.suitetudes.com/suitetudes-nevers

Haute-Saône (70)

Habitat 70 - Agence d'Héricourt

1 rue Gustave Courbet - 70400 Héricourt
03 84 96 13 70
www.habitat70.fr

Saône-et-Loire (71)

Résidence le Cours Moreau

7 cours Moreau - 71000 Mâcon
03 85 21 52 00
contact-macon@residences-apparthotel.com
www.residences-apparthotel.com

Yonne (89)

Résidence Denfert Rochereau

37 avenue Denfert Rochereau - 89000 Auxerre
03 86 18 09 50
etudiant.auxerre@domanys.fr
www.domanys.fr

Résidence la Pléiade

1 rue de la Compagnie Ferry - 89100 Sens
03 86 18 09 50
etudiant.sens@domanys.fr
www.domanys.fr

Territoire de Belfort (90)

Néolia Belfort

7 rue de la République - 90000 Belfort
03 84 21 16 08
belfort@neolia.fr
www.neolia.fr

Résidences étudiants Belfort

c/o Alain Michel
26-28 rue Thiers - 90000 Belfort
03 84 90 21 13
<http://residences.etudiants.free.fr>

Stud location

12 rue Gustave Lang
ZAC de la Justice - 90000 Belfort
03 84 46 60 81
contact@studlocation.com
www.studlocation.com

Les résidences Habitat Jeunes

Accessibles aux personnes à mobilité réduite (logements adaptés)

Possibilités d'accueil pour des séjours courts (tarifs à la nuitée, semaine, mois)

Habitat Jeunes Bourgogne Franche-Comté

4 rue du Pont des Tanneries - 21000 Dijon
03 80 41 19 56 ou 07 83 88 52 02
bfc@unhaj.org
www.unhaj.org
L'URHAJ fédère toutes les résidences habitat jeunes sur la région Bourgogne-Franche-Comté.

Habitat Jeunes – Le Quai Jobez

14 Quai Jobez - 39400 Morez
03 84 33 56 46
www.lesaintjean.fr

Nièvre (58)

Résidence Les Loges – PEP CBFC

64 route de Marzy - 58000 Nevers
03 86 57 46 99 ou 03 86 93 03 80
pole.logement.accompagnement.jeune58@orange.fr
www.lespep58.org/le-logement

Côte d'Or (21)

Résidence Jeunes – PEP CBFC

8 avenue Guigone de Salins - 21200 Beaune
03 80 24 88 00
accueil@fjt-beaune.com
www.fjt-beaune.com

Haute-Saône (70)

Habitat Jeunes – AHS-FC

Rue Saint Joseph - 70700 Frasne le Château
03 84 32 48 05
fjt@ahs-fc.fr
www.ahs-fc.fr

Urbanalis

4 rue du Pont des Tanneries - 21000 Dijon
03 80 41 19 56
accueil@urbanalis.com
www.urbanalis.fr

Doubs (25)

Résidence La Cassotte

18 rue de la Cassotte - 25000 Besançon
03 81 51 98 60
contact@fjt-lacassotte.com
www.fjt-lacassotte.com
Présence d'une restauration

Point habitat jeunes

19 rue Marcel Rozard - 70000 Frotey-lès-Vesoul
03 84 75 01 63
phaj.frotey@orange.fr
www.phaj.frotey.site.wf
Présence d'une restauration

Habitat Jeunes - Les Oiseaux

48 rue des Cras - 25000 Besançon
03 81 40 32 00
contact@hajlesoiseaux.fr
www.habitatjeuneslesoiseaux.fr
Présence d'une restauration

Foyer AFSAME

2 rue André Maginot - 70100 Gray
03 84 64 99 20
le-foyer@wanadoo.fr
www.le-foyer.fr
Présence d'une restauration

Jura (39)

Habitat jeunes – Résidences Jeunes Saint Jean

Place Jean XXIII – BP 64 - 39101 Dole
03 84 82 36 74
lestjean.accueil@orange.fr
www.lesaintjean.fr
Présence d'une restauration

Saône-et-Loire (71)

Espace Saint-EX

Rue Saint Exupéry - BP 123
71404 Autun Cedex
03 85 86 58 30
accueil-espacesaintex@orange.fr
www.espacesaintex.org
Présence d'une restauration

Résidences Chalon Jeunes

18 avenue Pierre Nugue
71100 Chalon-sur-Saône
03 85 46 44 90
accueilrcj@wanadoo.fr
www.residenceschalonjeunes.com

Résidence Chanliau

28 rue de Chanzy
71200 Le Creusot
03 85 77 68 68
www.logement-jeunes-lecreusot.com

Résidence Le Plessis

5 rue de la Résistance
71300 Montceau-les-Mines
03 85 69 06 20
residence-le-plessis@wanadoo.fr
www.residence-leplessis.fr

Résidence Parodienne

Rue Michel Anguier
71600 Paray-le-Monial
03 85 81 07 44 - rejt.paray@wanadoo.fr
Présence d'une restauration

Yonne (89)

Résidences Jeunes de l'Yonne

16 boulevard Vaulabelle
89000 Auxerre
03 86 52 45 38
contact@rjy.fr
www.residences-jeunes-yonne.fr
Présence d'une restauration

Territoire de Belfort (90)

Habitat Jeunes Belfort

6 rue de Madrid
90000 Belfort
03 84 21 39 16
contact@habitatjeunes90.org
www.habitatjeunes90.org
Présence d'une restauration

Les résidences sociales

Ne sont listées ici que les résidences sociales qui proposent un "hébergement jeune" (type foyer de jeunes travailleurs - FJT, résidence jeunes actifs), elles peuvent accueillir des jeunes salariés, des stagiaires, des étudiants, des jeunes en alternance.

Résidence Coluche - résidence sociale - FJT

43 bis rue des vignes
21140 Semur-en-Auxois
03 80 97 10 22
residence.semur@coallia.org
www.coallia.org

Résidence ADOMA Louhans Cordeliers - FJT

5 promenade des Cordeliers
71500 Louhans
03 85 75 35 20
logement.bourgogne-franche-comte@adoma.fr
www.adoma.fr

Résidence Clair Joie - FJT

2 rue du cloître Saint-Cyr
58000 Nevers
03 86 37 73 20 - 03 86 37 74 96
foyernevers@coallia.org
www.coallia.org
www.coallia-jeunes.org/nevers

Les auberges de jeunesse / centres internationaux de séjour

Centre de Rencontres Internationales et de Séjour de Dijon - CRISD

Ethic Etapes Dijon
1 avenue Champollion - 21000 Dijon
03 80 72 95 20
www.cri-dijon.com

Le centre de rencontres internationales et de séjour fait partie du réseau éthic étapes. Il propose des hébergements pour groupes et individuels : chambres individuelles ou à partager.

Urbanalis

Auberge de Jeunesse (FUAJ)
4 rue du Pont des Tanneries - 21000 Dijon
03 80 41 19 56 - accueil@urbanalis.com
www.urbanalis.fr
Auberge de Jeunesse affiliée à la FUAJ.

Centre international de séjour - CIS - Ethic Etapes

3 avenue des Montboucons - 25000 Besançon
03 81 50 07 54
cis.besancon@wanadoo.fr
www.cis-besancon.com

Habitat jeunes Les Oiseaux

Affilié Fuaj
48 rue des Cras - 25000 Besançon
03 81 40 32 00
contact@hajlesoiseaux.fr
www.habitatjeuneslesoiseaux.fr

Auberge de jeunesse

21 rue Marpaud - 25300 Pontarlier
03 81 39 06 57 - pontarlier@fuaj.org
www.auberge-pontarlier.com

Espace Saint-EX - Centre international de séjour Ethic Etapes

Rue Saint Exupéry - BP 123
71404 Autun Cedex - 03 85 86 58 30
accueil-espacesaintex@orange.fr
www.espacesaintex.org
L'espace Saint-Ex fait partie du réseau éthic étapes.

L'auberge de Treigny

22-24 rue du professeur Camille Lian
89520 Treigny
03 86 45 68 56
laubergedetreigny@gmail.com
www.lauberge-de-treigny.fr
Auberge de jeunesse affiliée à la FUAJ.

Auberge de jeunesse

Route de l'Etang
89450 Vézelay
09 65 38 09 59
auberge.jeunesse.vezelay@orange.fr
www.fuaj.org/vezelay
Hébergement pour individuels en saison uniquement, d'avril à fin octobre et sur réservation. Auberge de jeunesse affiliée à la FUAJ.

Habitat jeunes Belfort

Affilié Fuaj
6 rue de Madrid
90000 Belfort
03 84 21 39 16
contact@habitatjeunes90.org
www.habitatjeunes90.org

Hébergements de courte durée

En plus des **auberges de jeunesse** et **centres internationaux de séjours** (voir plus haut) qui sont ouverts toute l'année, pensez aux **résidences du Crous** (www.bedandcrous.com), aux **foyers et résidences privées pour étudiants** (p. 35 et 36) et aux **résidences habitat jeunes** (p.38) qui proposent également des hébergements temporaires en fonction de leurs disponibilités. N'hésitez pas à les contacter.

Il existe aussi des hébergements spécifiques pour les étudiants en alternance et pour les universitaires (professeurs ou étudiants en stage par exemple).

Cité de l'alternance - CROUS

Pavillon Sully
11 rue Edgar Faure - 21000 Dijon
03 45 34 85 83 ou 03 45 34 86 53
cite-alternance@crous-dijon.fr
www.crous-dijon.fr

Maison internationale

7 avenue Alain Savary - 21000 Dijon
03 80 63 12 65
mi@residences-ose.com
www.maisoninternationale.fr

Les ADIL (agences départementales d'information sur le logement)

Agence départementale d'information sur le logement de Côte d'Or - ADIL 21

4 rue Paul Cabet - 21000 Dijon
03 80 66 28 88
adil.21@wanadoo.fr - **www.adil21.fr**

Association départementale pour l'information sur le logement du Doubs - ADIL 25

1 chemin de ronde du Fort Griffon
25000 Besançon - 03 81 61 92 41
adil25@wanadoo.fr - **www.adil25.org**

Association départementale pour l'information sur le logement du Doubs - ADIL 25

Parc d'activités d'Étupes
Centre d'affaire de Technoland
15 rue Armand Japy - 25460 Étupes
03 81 61 92 41
adil25@wanadoo.fr - **www.adil25.org**

Association départementale pour l'information sur le logement du Jura - ADIL 39

32 rue Rouget de Lisle
39000 Lons le Saunier
03 84 86 19 30
adil.39@wanadoo.fr - **www.adil39.org**

Association départementale pour l'information sur le logement de Haute-Saône - ADIL 70

30 place Pierre Renet
70000 Vesoul
03 84 75 60 19
adil.70@wanadoo.fr - **www.adil70.org**

Agence départementale d'information sur le logement de Saône-et-Loire - ADIL 71

7 rue Georges Maugey
71100 Chalons-sur-Saône
03 85 39 30 70 - **www.adil71.org**

Agence départementale d'information sur le logement de Saône-et-Loire - ADIL 71

4 rue Maréchal Leclerc
71200 Le Creusot
03 85 39 30 70
www.adil71.org

Agence départementale d'information sur le logement de Saône-et-Loire - ADIL 71

7 rue des Champs seigneur
71600 Paray-le-Monial
03 85 39 30 70
www.adil71.org

Agence départementale d'information sur le logement de Saône-et-Loire - ADIL 71

13 rue Gabriel Jeanton
71000 Mâcon
03 85 39 30 70
adil71@adil71.org
www.adil71.org

Agence départementale d'information sur le logement de l'Yonne - ADIL 89

2 rue des Ballets
89000 Auxerre
03 86 72 16 16
contact@adil89.org
www.adil89.org

Le CLLAJ (comité local pour le logement autonome des jeunes)

Il favorise l'accès au logement autonome des jeunes de 18 à 30 ans (salariés, stagiaires, apprentis, demandeurs d'emploi...). Le CLLAJ accueille, informe et oriente les jeunes à la recherche d'un logement, propose des colocations, met en lien avec des propriétaires privés et propose également une aide aux démarches administratives.

Association pour l'insertion, le logement et l'emploi Sud Bourgogne - LAILE

25 rue Gabriel Jeanton
71000 Mâcon
03 85 37 87 93
laurine.gatheron@laile-sb.fr
www.cllajmacon.fr

Les commissions départementales de conciliation (CDC)

Commission départementale de conciliation de Côte d'Or - CDC

Direction Départementale de la Cohésion Sociale - Cité Dampierre
6 rue Chancelier de l'Hospital - CS 15381
21053 Dijon cedex
03 80 68 30 00
ddcs@cote-dor.gouv.fr
www.cote-dor.gouv.fr

Commission départementale de conciliation du Doubs - CDC

Direction Départementale des Territoires - DDT
6 rue Roussillon - BP 1169
25003 Besançon Cedex
03 81 65 61 39
www.doubs.gouv.fr

Commission départementale de conciliation du Jura - CDC

4 rue du Curé-Marion - BP 50356
39015 Lons-le-saunier Cedex
03 84 86 80 00
www.jura.gouv.fr

Commission départementale de conciliation de la Nièvre - CDC

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - DDCSPP
1 rue Ravelin - BP 54
58020 Nevers cedex
03 58 07 20 11
www.nievre.gouv.fr

Commission départementale de conciliation de Haute-Saône - CDC

24, boulevard des Alliés - BP 389
70014 Vesoul Cedex
03 63 37 92 00
www.haute-saone.gouv.fr

Commission départementale de conciliation de Saône-et-Loire - CDC

Direction Départementale des Territoires - DDT - Service habitat
37 boulevard Henri Dunand - CS 80140
71040 Mâcon cedex
03 85 21 28 11
ddt-hab@saone-et-loire.gouv.fr
www.saone-et-loire.gouv.fr

Commission départementale de conciliation de l'Yonne - CDC

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
3 rue Jehan Pinard
89011 Auxerre cedex
03 86 72 69 84
ddcspp@yonne.gouv.fr
www.yonne.gouv.fr

Commission départementale de conciliation du Territoire de Belfort - CDC

Direction Départementale des Territoires - DDT
Place de la Révolution Française - BP 605
90020 Belfort Cedex
03 84 58 86 86
www.territoire-de-belfort.gouv.fr

Le réseau Information Jeunesse en Bourgogne-Franche-Comté

CRIJ Bourgogne

Centre régional d'Information Jeunesse de Bourgogne - Maison des Associations
2 rue des Corroyeurs - Boîte LL1 - 21000 Dijon
03 80 44 18 35
documentation@ijbourgogne.com
www.ijbourgogne.com -
www.logement-bourgogne.com

CRIJ Franche-Comté

Centre régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté
27 rue de la République
25000 Besançon
03 81 21 16 16
contact@jeunes-fc.com
www.jeunes-fc.com

Côte d'Or (21)

Point Information Jeunesse Chenôve - PIJ - EPN

Hôtel de ville - CCAS - PIJ / EPN (Espace Public Numérique)
2 place Pierre Meunier - 21300 Chenôve
03 80 51 55 79 - pij_chenove@ijbourgogne.com

Point Information Jeunesse Chevigny-Saint-Sauveur - PIJ

Centre social et culturel Pierre Perret
26 route de Bressey - 21800 Chevigny-Saint-Sauveur
03 80 48 92 08
pij_chevignysaintsauveur@ijbourgogne.com

Point Information Jeunesse Longvic - PIJ

Ville de Longvic - Service Jeunesse
Equipement V. Pecqueux-Rolland
43 route de Dijon - 21600 Longvic
03 80 68 44 23 - pij_longvic@ijbourgogne.com

Point Information Jeunesse Marsannay-la-Côte - PIJ

Centre social Bachelard
Place Schweich an der Mosel
21160 Marsannay-la-Côte
03 80 59 64 79 ou 06 77 03 27 19
pij_marsannaylacote@ijbourgogne.com

Point Information Jeunesse Quétigny - PIJ

Service Jeunesse et Citoyenneté - Espace Pierre Desproges
3 rue de l'Espèce - 21800 Quétigny
03 80 46 24 52
pij_quetigny@ijbourgogne.com

Point Information Jeunesse de la communauté de communes de Saulieu - PIJ

Secteur Jeunes - Centre social
5 rue du Tour des Fossés - 21210 Saulieu
03 80 64 32 00 ou 06 83 17 67 94
pij_saulieu@ijbourgogne.com

Doubs (25)

Point Information Jeunesse Planoise - PIJ

Centre Nelson Mandela
13 avenue Ile de France - 25000 Besançon
03 81 41 56 58 - pij.planoise@jeunes-fc.com

Point Information Jeunesse Frasne - PIJ

Médiathèque
3 rue de la Gare - 25560 Frasne
03 81 38 32 93 - ijfrasne@jeunes-fc.com

Point Information Jeunesse Grand-Charmont - PIJ

5 rue de Sochaux - 25200 Grand Charmont
03 81 32 19 17 - ijgrandcharmont@jeunes-fc.com

Bureau Information Jeunesse Montbéliard - BIJ

6 avenue des Alliés - 25200 Montbéliard
03 81 99 24 15 - ijmontbeliard@jeunes-fc.com

Point Information Jeunesse Pontarlier - PIJ

Place Zarautz - 25300 Pontarlier
03 81 69 48 84 - ijpontarlier@jeunes-fc.com

Point Information Jeunesse Sochaux - PIJ

6 rue de la Poste - 25600 Sochaux
03 81 94 53 42 - ijsochaux@jeunes-fc.com

Jura (39)

Info Jeunesse Jura Dole - IJJ

13 Grande Rue - 39100 Dole
09 51 64 58 11
ijdole@jeunes-fc.com

Info Jeunesse Jura Morez - IJJ

Médiathèque Arcade
10 quai Jobez
Morez - 39400 Hauts de Bienne
03 84 33 40 61 - ijmorez@jeunes-fc.com

Info Jeunesse Jura Lons - IJJ

17 place Perraud - 39000 Lons le Saunier
03 84 87 02 55
ijlonslesauhier@jeunes-fc.com

Point Information Jeunesse Saint-Claude - PIJ

30 rue du Pré - 39200 Saint Claude
03 84 41 42 30
ijsaintclaud@jeunes-fc.com

Nièvre (58)

Point Information Jeunesse Château-Chinon - PIJ

Mission Locale Nivernais Morvan
Maison de la solidarité
6 place Notre Dame - 58120 Château-Chinon
03 86 85 10 77
pij_chateauchinon@ijbourgogne.com

Bureau Information Jeunesse Nièvre - BIJ

La Boussole
5 allée de la Louée - 58000 Nevers
03 45 52 50 01
bij_nievre@ijbourgogne.com

Point Information Jeunesse Varennes-Vauzelles - PIJ

Espace Multimédia du Crot Cizeau
5 rue André Malraux - 58640 Varennes-Vauzelles
03 86 21 46 37 ou 03 86 71 85 44 (centre social)
pij_varennesvauzelles@ijbourgogne.com

Haute-Saône (70)

Point Information Jeunesse Rahin et Chérimont - PIJ

Place du Général de Gaulle - 70290 Champagnay
03 84 36 51 59
06 31 52 29 49 - 07 68 608 202 (SMS)
ijchampagnay@jeunes-fc.com

Point Information Jeunesse Haute Comté - PIJ

Communauté de Communes de la Haute Comté
57 rue des Ballastières - 70320 Corbenay
03 84 49 76 25 - 07 68 608 202 (SMS)
ijsaintloup@jeunes-fc.com

Bureau Information Jeunesse du Val de Gray - BIJ

Espace Mavia
3 quai Mavia - 70100 Gray
09 50 75 76 19 - 07 68 608 202 (SMS)
ijgray@jeunes-fc.com

Point Information Jeunesse Héricourt - PIJ

Centre Simone Signoret
5 rue du 11 novembre - 70400 Héricourt
03 84 46 85 25 - 07 68 608 202 (SMS)
ijhericourt@jeunes-fc.com

Bureau Information Jeunesse du Pays de Lure - BIJ

17 esplanade Charles de Gaulle - 70200 Lure
03 84 62 94 90 - 07 68 608 202 (SMS)
ijlure@jeunes-fc.com

Bureau Information Jeunesse du Pays de Luxeuil - BIJ

41 rue Victor Genoux - 70300 Luxeuil les Bains
03 84 40 12 28 - 07 68 608 202 (SMS)
ijluxeuil@jeunes-fc.com

Centre Information Jeunesse Haute-Saône - CIJ

1 rue de Franche-Comté - 70000 Vesoul
03 84 97 00 90 - 07 68 608 202 (SMS)
ijvesoul@jeunes-fc.com

Saône-et-Loire (71)

Point Information Jeunesse Grand Autunois Morvan - PIJ

Communauté de communes du Grand Autunois Morvan
Centre d'information local sur l'emploi et les formations - CILEF
1 rue des pierres - 71400 Autun
07 89 02 62 91 ou 03 85 86 51 92
pij_autun@ijbourgogne.com

Point Information Jeunesse Bourbon-Lancy - PIJ

Le Carrage - Bâtiment A - 71140 Bourbon-Lancy
03 85 89 92 51
pij_bourbonlancy@ijbourgogne.com

Point Information Jeunesse Chagny - PIJ

Mairie de Chagny
Cour arrière de la mairie
4 rue de Beaune - 71150 Chagny
03 85 87 66 06 - pij_chagny@ijbourgogne.com

Point Information Jeunesse Chalons-sur-Saône - PIJ

Espace Jeunesse
5 place de l'Obélisque - 71100 Chalons-sur-Saône
03 85 48 05 12
pij_chalonsursaone@ijbourgogne.com

Point Information Jeunesse Digoin - PIJ

Espace jeunesse
44 rue Bartoli - 71160 Digoin
03 85 53 73 70
pij_digoin@ijbourgogne.com

Point Information Jeunesse Gueugnon - PIJ

47 rue de la convention - 71130 Gueugnon
03 85 85 18 99
pij_gueugnon@ijbourgogne.com

Point Information Jeunesse Mâcon - PIJ

Mission Animation Urbaine - 15/25 ans
5 place saint Pierre - 71000 Mâcon
03 85 21 91 97
pij_macon@ijbourgogne.com

Point Information Jeunesse Marcigny - PIJ

Animation Jeunesse
11 rue du général Fressinet - 71110 Marcigny
03 85 25 28 59
pij_marcigny@ijbourgogne.com

Point Information Jeunesse Tournus - PIJ

Espace Chanay
1 rue Chanay - 71700 Tournus
03 85 27 04 40
pij_tournus@ijbourgogne.com

Yonne (89)

Point Information Jeunesse Auxerre - PIJ

Mission Locale des jeunes de l'Auxerrois
1 avenue Rodin - 89000 Auxerre
09 70 19 89 89
pij_auxerre@ijbourgogne.com

Point Information Jeunesse Avallon - PIJ

Mission locale rurale du Tonnerrois et de l'Avallonnais
55 grande rue - 89200 Avallon
03 86 34 47 40 - pij_avallon@ijbourgogne.com

Point Information Jeunesse Joigny - PIJ

Place Jean de Joigny - 89300 Joigny
06 40 57 56 22 - pij_joigny@ijbourgogne.com

Point Information Jeunesse Sens - PIJ

11 boulevard Garibaldi - 89100 Sens
03 86 95 18 25 - pij_sens@ijbourgogne.com

Point Information Jeunesse Tonnerre - PIJ

Mission locale
Maison du Poète
3 rue Claude Aillot - 89700 Tonnerre
03 86 55 17 33
pij_tonnerre@ijbourgogne.com

Point Information Jeunesse Toucy - PIJ

Centre Félix François - Mission locale
1 rue René Marchand - 89130 Toucy
03 86 74 31 83
pij_toucy@ijbourgogne.com

Territoire de Belfort (90)

Point Information Jeunesse Beaucourt - PIJ

Foyer Georges Brassens
Place Salengro - 90500 Beaucourt
03 84 56 56 61
ijbeaucourt@jeunes-fc.com

Belfort Information Jeunesse - BIJ

3 rue Jules Vallès - 90000 Belfort
03 84 90 11 11
ijbelfort@jeunes-fc.com

Point Information Jeunesse la Haute Savoureuse - PIJ

Espace la Savoureuse
7 rue des Casernes - 90200 Giromagny
03 84 29 03 90 - aurelie.bergeretti@gmail.com

TROUVER UN LOGEMENT

Une édition du CRIJ Bourgogne et du CRIJ Franche-Comté

Le guide Trouver un logement (édition 2018)
est une publication du réseau Information Jeunesse

Coordination : Hendrike Schmidt (CIDJ)

Comité de rédaction :

Christian Beslic (CRIJ Bourgogne),
Élodie Lang (CRIJ Limousin), Fabienne Masse (CRIJ Pays de la Loire),
Pascale Serra (CRIJ Provence-Alpes Côte d'Azur)

Secrétariat de rédaction : Léonore Nielsen (CIDJ)

Création et réalisation graphique : Pierre-Emmanuel Robert / Aneta Vuillaume

Chef de fabrication : Jean-François Ploska (CIDJ)

Crédits photo de couverture : Milan Ilic / Fotolia

© CIDJ / Réseau Information Jeunesse 2018

Version Bourgogne-Franche-Comté

Directeurs de la publication : Sébastien Maillard - Gilles Bonnefoy

Recherches documentaires / carnet d'adresses : Martine Bérille -

Christian Beslic - Thierry Crespin - Nadine Nicolas

Coordination éditoriale : Christian Beslic

Régie publicitaire - PAO : Pygma - Collection Connect Cursus - www.pygma.fr

Impression et façonnage : imprimerie Leclerc

© CRIJ Bourgogne - CRIJ Franche-Comté - 2018



Centre Régional Information Jeunesse Bourgogne

Maison des associations
2 rue des Corroyeurs - boîte LL1
21000 Dijon
03 80 44 18 35 / 29
www.ijbourgogne.com

Centre Régional Information Jeunesse Franche-Comté

27 rue de la République
25000 Besançon
03 81 21 16 16
www.jeunes-fc.com

Dépôt légal juin 2018 / tirage : 8 000 ex.

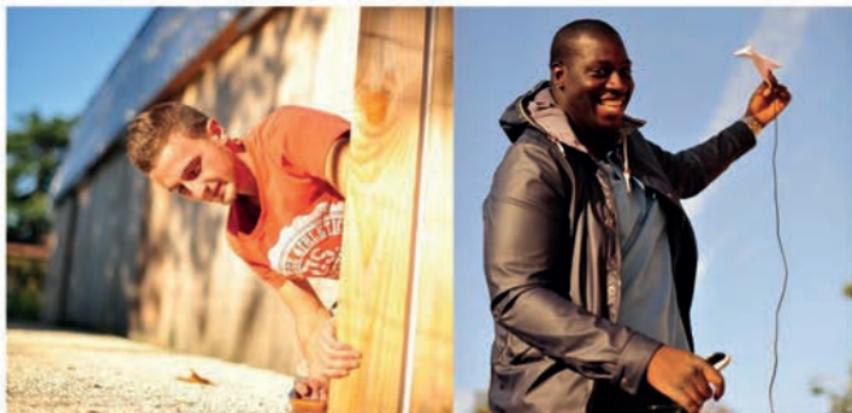
Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur.
La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.



Vous avez entre 16 et 30 ans

et vous cherchez

un bon plan logement ?



© Guillaume MADEC - Technowest Logement Jeunes

Autun – Espace Saint-EX
www.espacesaintex.org

Auxerre – Résidences Jeunes de l'Yonne
www.residences-jeunes-yonne.com

Beaune - Résidence Jeunes PEP CBFC
www.fjt-beaune.com

Belfort – Habitat Jeunes Belfort
www.habitatjeunes90.org

Besançon
• Résidence La Cassotte
www.fjt-lacassotte.fr

• Habitat Jeunes Les Oiseaux
www.habitatjeuneslesoiseaux.fr

Chalon-sur-Saône – Résidences Chalon Jeunes
www.residenceschalonjeunes.com

Dijon - Résidence Urban Alis
www.urbanalis.fr

Dole – Les Résidences Jeunes Saint-Jean
www.lesaintjean.fr

Frasne-le-Château – Résidence Jeunes
www.ahs-fc.fr

Gray – Le Foyer AFSAME
www.le-foyer.fr

Le Creusot – Résidence Chanliau
www.logement-jeunes-lecreusot.com

Montceau-les-Mines – Résidence Le Plessis
www.residence-leplessis.fr

Morez – Résidence Jeunes « Le Quai Jobez »
www.lesaintjean.fr

Nevers – Résidence Les loges
www.pep58.fr

Paray-le-Monial – Résidence Parodienne
Rejt.paray@wanadoo.fr

Vesoul – Point Habitat Jeunes
www.phaj.frotey.sitew.fr

HABITAT JEUNES, TELLEMENT PLUS QUE DU LOGEMENT !

HABITAT JEUNES BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
4 rue des Tanneries – 21000 Dijon - bfc@unhaj.org

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

emploi



LA RÉGION

ACCOMPAGNE LES ÉTUDIANTS !

RÉNOVER LES LOGEMENTS
ÉTUDIANTS POUR DE MEILLEURES
CONDITIONS D'ÉTUDES



www.bourgognefranche-comte.fr

Retrouvez-nous sur 

Conception : région Bourgogne-Franche-Comté, direction de la Communication et des relations avec les citoyens © D.Cesbron